

DELIBERATION DU BUREAU
2021 n°12
FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

Le Bureau communautaire s'est réuni le 1er avril 2021, sur convocation du Président envoyée le 26 mars 2021.

Présents(es) : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL. STAROSSE, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN.
Excuses : A. HARMAND, M. GUEGUEN

BU2021-12 COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RÉSEAUX À CHAUDENEY SUR MOSELLE

La Commune de Chaudeney sur Moselle a programmé des travaux de réfection et d'aménagement de la voirie et des trottoirs sur son territoire, sur un périmètre pouvant concerner des travaux à prévoir sur le réseau d'eau potable et/ou sur le réseau d'assainissement et concernant la gestion des eaux pluviales, domaines de compétence de la CC2T. Dans un souci de cohérence fonctionnelle ainsi que dans un but d'économie générale, il est proposé de constituer un groupement de commandes regroupant la Commune de Chaudeney sur Moselle et la Communauté de Communes Terres Toulouises sur l'ensemble des travaux tant sur les domaines de compétences de la CC2T (Eau, assainissement, ...) que sur la voirie, les trottoirs, les avaloirs (de compétence communale).

La CC2T mène – depuis de nombreuses années – avec les différents acteurs locaux une réflexion sur l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres, et faciliter la réalisation des travaux / prestations.

La Commune de Chaudeney-sur-Moselle a programmé des travaux de réfection et d'aménagement de la voirie et des trottoirs sur son territoire – rues de Toul, Moselly et Rampont - sur un périmètre pouvant concerner des travaux à prévoir sur le réseau d'eau potable et/ou sur le réseau d'assainissement et concernant la gestion des eaux pluviales, domaine de compétence de la CC2T.

Dans ce cadre et dans un souci de cohérence fonctionnelle ainsi que dans un but d'économie générale, l'ensemble des travaux décrits ci-dessus – tant sur les domaines de compétence de la CC2T (Eau, assainissement, ...) que sur la voirie, les trottoirs, les avaloirs (de compétence communale) peut faire l'objet d'un projet coordonné dans un groupement de commande.

Une convention constitutive de groupement de commandes formalisera la constitution et le fonctionnement du dit groupement en fixant l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement.

Seront également prévues la nomination de la Commune de Chaudeney sur Moselle en tant que coordonnateur, ainsi que la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc – étant

rappelé que cette dernière sera composée soit d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, soit d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propre et qu'elle sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire pourra être prévu un suppléant.

La Commune de Chaudeney sur Moselle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations relatives à la dévolution des marchés dans le respect des textes régissant la commande publique. Chaque collectivité membre du groupement de commandes aura en charge l'exécution du(des) marché(s) public(s) pour la(es) partie(s) qui la concerne(nt).

- Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-3 I. ;
- Vu la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière d'autorisation de constituer ou de rejoindre un groupement de commande ;

En conséquence, le Bureau est invité à :

- autoriser la passation d'un groupement de commandes par lot pour les travaux précités réalisés à Chaudeney sur Moselle, dont la commune de Chaudeney sur Moselle sera le coordonnateur et assurera, à ce titre, le déroulement de la consultation pour le compte du groupement, chaque membre du groupement étant chargé de signer les marchés et de s'assurer de leur bonne exécution,
- autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes,
- désigner les membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement comme suit : Bernard DEPAILLAT, titulaire, et Laurent GUYOT, suppléant (représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté),
- préciser que les dépenses relatives à chaque marché seront réglées par chaque collectivité, les crédits figurant au budget de référence de chacune.

Délibération adoptée à l'unanimité.